



Les stages post-permis pour la réduction de la période probatoire

Les conducteurs novices titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre une formation complémentaire « post-permis » pour bénéficier d'une réduction du délai probatoire. Le A réglementaire apposé à l'arrière du véhicule matérialise la période probatoire pendant laquelle tout nouveau conducteur doit respecter des règles spécifiques.

Cette période probatoire correspond au délai nécessaire pour acquérir les 12 points sur le permis de conduire (6 points sont attribués à l'obtention du permis).

Selon le type d'apprentissage, ce délai varie :

- 2 ans dans le cas d'une formation en AAC (Conduite accompagnée)
- 3 ans dans le cas d'une formation traditionnelle ou en conduite supervisée (CS)

Depuis le 1er janvier 2019, **la formation post-permis** permet de **réduire la période probatoire**.

Elle concerne les permis ayant été

- Obtenus en **premier permis** de conduire A1, A2, B1 ou B
- **Repassés** suite à une invalidation ou une annulation du précédent permis de conduire.

A partir du **6eme mois et avant la fin du 12eme mois** suivant l'obtention du permis, le nouveau conducteur pourra suivre **une journée de formation post-permis**.

Suite à cette formation, la durée du permis probatoire est réduite de 6 mois ou de 1 an, elle passe alors:

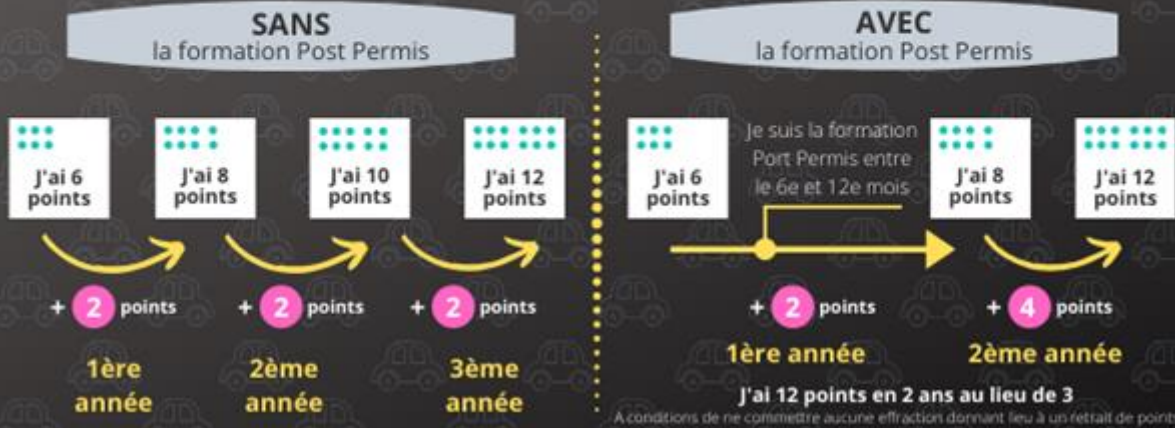
- pour les permis obtenus suite à une **formation traditionnelle** ou en **conduite supervisée (CS)** à de 3 ans à 2 ans
- pour les permis obtenus suite à une formation en **AAC**(Conduite accompagnée à de **2 ans à 1,5 an**

Pour les nouveaux titulaires d'un permis de conduire obtenu à partir du 1er janvier 2019

Comment raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points avec une formation POST PERMIS ?



CAS N° 1 : J'ai eu le permis en CONDUITE TRADITIONNELLE



Pour les nouveaux titulaires d'un permis de conduire obtenu à partir du 1er janvier 2019

Comment raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points avec une formation POST PERMIS ?



CAS N° 2 : J'ai eu le permis en CONDUITE ACCOMPAGNÉE





La formation post-permis

Cette formation est dispensée dans d'une **auto-école labellisée** par un **enseignant habilité** et se déroule sur **2 demi-journées consécutives** soit 7 heures.

Cette **formation collective** de 6 à 12 participants vise à “**Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes**” et “**Rendre le déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables**”.

Attestation de suivi de formation

Dans la mesure où l'élève a assisté aux 7 heures, une **attestation de suivi** de formation est établie et délivrée par l'école de conduite à l'issue de la journée de formation.

TARIFS FORMATION POST-PERMIS **« Réduction période probatoire »** **à partir d'Avril 2021**

	Contenu de la formation	Prix (HT)	Prix (TTC)
Formation Post permis	<u>Journée de formation en groupe de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :</u> programme de formation conducteurs novices (sujet abordés : perception des risques, situations complexes , mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes ...)	291,67€	350€

DOCUMENTS A FOURNIR :

- 1 enveloppe timbrée format A5
- 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso (- de 18ans photocopie de représentant légal)
- Photos numériques / e-photo agréées ANTS
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'hébergement (signature de l'hébergeant et de l'hébergé) + Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Permis de conduire actuel recto-verso